



AROPA ALSACE

Une ambition partagée

9, rue de Guebwiller 68023 COLMAR Cedex



aropa.alsace@yahoo.fr

PROCES VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DE L'AROPA ALSACE**

Du 16 mars 2017

à la Maison de l'Agriculture à Schiltigheim (67)

A 14 h15, M. Raymond CLEMENT, Président, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AROPA Alsace qui va statuer sur l'année 2016

Il salue les membres présents et les remercie de leur attachement à l'association.

Il salue plus particulièrement :

M. Paul SCHIELLEIN, Président de l'Amicale des Anciens FDSEA 67 et Vice-président du CODERPA 67

M. Philippe WOLFF, Vice-président de l'Amicale des Anciens FDSEA 67

Mme Christelle JAMOT, Directrice Générale de la MSA d'Alsace

M. René WELMELINGER, Président de Mutualia Alsace Grand Est

M. Thierry MULLER, Directeur Général de Mutualia Alsace Grand Est

M. DUMONT, Président de Génération Mouvement 67

Mme Pierrette BONJEAN, Présidente de Génération Mouvement 68

M. Françoise BRUN, représentant le Crédit Agricole Alsace Vosges

M. PONTISSO, Président de l'AROPA 57

M. RUELLE Claude, représentant l'AROPA 51/08

M. YORDEY Robert, Président de l'Amicale du personnel retraité de la MSA 67

Il excuse les personnes empêchées, notamment :

M. David HERRSCHER, Président de la M.S.A d'Alsace

M. Laurent WENDLINGER et M. André JACOB, respectivement Président et Directeur Général de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace

M Jean Paul SCHNEIDER, Président de l'Amicale des Anciens FDSEA 68

M. COFFINET Daniel, vice-président de la FNAROPA et Président de la FRAGE

MM. les Présidents des AROPAs « sœurs » du Grand Est, empêchés.

Il remercie les dirigeants de la Chambre Régionale d'Agriculture pour la mise à disposition des locaux.

Il précise que le quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale Ordinaire puisse valablement délibérer est atteint : 98 personnes sont présentes ou représentées sur 267 adhérents

Puis il passe à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8.03.2016

Le PV a été adressé à l'ensemble des adhérents avec l'invitation à l'Assemblée Générale. A la demande du Président, aucune question ni opposition n'est soulevée. Par conséquent, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités

Le Secrétaire présente le rapport d'activité de l'année 2016

Il précise que le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises : ses travaux ont essentiellement concerné :

- les opérations de recrutement d'adhérents : en vue de faire connaître l'AROPA Alsace, outre les différents vecteurs de communication qui ont été mis en place, une réflexion a été entamée quant à définir d'autres solutions pour toucher les adhérents potentiels.
- la mise en place de nouveaux partenariats, par contact direct ou par l'intermédiaire de la FNAROPA et de la FRAGE,
- la validation des sorties proposées par la commission animation, notamment la visite du site des installations hydroélectriques de Kembs (68).
- la problématique de l'articulation entre les termes de l'accord national interprofessionnel (ANI) et le Régime Local d'Alsace Moselle .
- la validation des 2 bulletins d'information parus en 2016.

Différents membres du Conseil d'Administration ont participé aux réunions des AROPA sœurs de la région Est, ainsi qu'à celle de la FRAGE et de la FNAROPA, notamment à la réunion décentralisée de la FNAROPA le 28 octobre en Moselle, réunion animée par le secrétaire général de la FNAROPA M. Philippe BARBIER.

Effectifs :

Le nombre d'adhérents à l'AROPA Alsace au 31.12.2016 s'élève à 257 membres, 67 nouveaux retraités ont adhéré à l'AROPA Alsace en 2016. Cette augmentation sensible des effectifs est essentiellement due au contrat Santé MUTUALIA/FRAGE, contrat qui s'est étoffé de 2 nouveaux produits optionnels.

En prenant en compte les membres des 3 autres associations de retraités salariés agricoles d'Alsace affiliées à la FNAROPA (Groupama et MSA 67 et 68), réunies au sein du Comité de Liaison, le total représente pratiquement 600 adhérents au 31/12/2016.

Il remercie la MSA d'Alsace pour l'aide logistique apportée dans le fonctionnement de l'association.

En l'absence de commentaire et question, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport moral du Président

Le Président Raymond Clément rappelle pour débiter la problématique de 2016 relative au Régime Local d'Alsace Moselle et à son articulation avec la loi ANI. Il informe l'assemblée que suite à la motion approuvée à la dernière Assemblée Générale, l'AROPA Alsace a adressé à l'ensemble des parlementaires alsaciens, ainsi qu'aux différents ministères concernés, le texte de la motion. Des diverses réponses réceptionnées, une majorité plaide pour notre position, position qui a d'ailleurs été confirmée par les pouvoirs publics par le statut quo.

Le Président informe les membres présents du contrat signé en janvier 2017 avec le Crédit Agricole Alsace Vosges apportant aux adhérents de l'AROPA Alsace différents avantages, notamment au niveau des tarifs des cartes bancaires. Il a également évoqué les différents autres partenariats en insistant sur celui conclu avec Mutualia en sensibilisant l'auditoire sur le rapport entre les cotisations et les prestations plutôt défavorable.

En matière d'animation, il rappelle la journée de convivialité du 26 octobre, organisée et gérée comme d'habitude de main de maître par le vice président Jean Georges HERR, qui nous a permis de découvrir les installations hydro électriques et la maison de patrimoine de la ville de Kembs (68).

Puis, il indique que l'activité actuelle de l'AROPA Alsace se focalise sur 2 aspects :

- la retraite universelle dont la CFR (Confédération Française des Retraités) vient d'arrêter les propositions et qui les a transmis aux candidats de la prochaine élection présidentielle.

- la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ou comment préparer la vieillesse : sujet à anticiper et dont l'AROPA Alsace a fait le thème qui sera exposé après la partie statutaire par 3 personnes compétentes.

Enfin, il remercie l'équipe des administrateurs qui l'entoure pour le bon fonctionnement de l'association, spécialement Jean Georges Herr, vice-président pour l'organisation des superbes journées de convivialité.

Un merci également à la Chambre d'Agriculture pour la mise à disposition des locaux, ainsi qu'aux invités et aux adhérents qui ont fait le déplacement à Schiltigheim, et au sponsor (cave du Roi Dagobert de Traenheim) pour la prise en charge du verre de l'amitié.

Rapport financier

M. Hubert Muller, trésorier, prend la parole et nous présente les comptes de l'exercice 2016 qui se solde par un résultat positif de 1425,69 €. Il rappelle que la cotisation de 25 € comporte l'abonnement au « Chêne Vert » et les cotisations aux organismes fédérateurs qui sont la FNAROPA (Fédération Nationale) et la FRAGE (Fédération Régionale des AROPAs du Grand Est)

Aucune précision n'étant demandée, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs aux comptes-Quitus au Trésorier et au CA

MM. Daniel GIUDICI et Pierre HUMANN, vérificateurs aux comptes, font état des contrôles effectués et informe l'Assemblée qu'ils ont eu accès à tous les documents nécessaires à la vérification. Ils n'ont constaté aucune anomalie.

Ils demandent que l'Assemblée donne quitus au trésorier et au Conseil d'Administration, ce qui est accepté à l'unanimité.

Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes

Sur proposition du Président, les vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2017 seront MM. Daniel GIUDICI et Pierre HUMANN.

Aucune autre candidature n'étant signalée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Fixation des cotisations

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a fixé la cotisation annuelle pour 2018 à **25 €** par adhérent, montant comprenant l'abonnement au « Chêne Vert ». Pour un couple, dont les deux membres sont adhérents à l'AROPA Alsace, elle n'est que de **18 €** pour le conjoint.

Ces valeurs sont identiques à celles pour 2017

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 6 des statuts, il est procédé au renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Les 5 sortants sont : M. Raymond CLEMENT

M. Arsène FLICK

M. Sylvain KAPPLER

M. François SCHMITT

M. René WELMELINGER

MM. CLEMENT. FLICK. SCHMITT ET WELMELINGER demandent le renouvellement de leur mandat.

M. KAPPLER ne demande pas son renouvellement.

Le Président propose de renouveler les 4 sortants, M. Sylvain KAPLER n'étant pour le moment pas remplacé.

Sur demande du Président, aucun autre candidat ne se manifeste

A l'unanimité, les personnes proposées sont élues au Conseil d'Administration.

Rapport de la commission Animation Convivialité

Le Président passe la parole à Jean Georges HERR, coordonnateur de la commission Animation Convivialité.

Celui-ci relate le déroulement de la journée du 26 octobre 2016 où, malgré un temps pluvieux, plus de 80 personnes ont participé à la visite de l'écluse et des installations hydroélectriques de Kembs, ainsi que de la Maison du Patrimoine de cette même ville.

Pour 2017, Jean Georges HERR annonce une journée de convivialité dans le Bas Rhin avec comme thème la filière du houblon.

Plus aucune question ni précision n'est évoquée, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire en remerciant les participants.

Le Président ouvre alors la partie annoncée dans son rapport moral : comment préparer la vieillesse.
Le thème est traité par 3 intervenants :

-M. Daniel REBERT, vice-président du CODERPA 68 qui présente la problématique de la dépendance et son financement. La loi d'adaptation au vieillissement de 2015 apporte des améliorations, mais faute de moyens, ne permet pas d'absorber les chocs démographiques. Le vieillissement de la société engendre une augmentation de la dépense, mais les moyens sont insuffisants pour faire face aux besoins futurs de la population. D'autre part, on constate que la loi fait l'impasse sur le financement de la perte d'autonomie et sur le coût des maisons de retraite.

-Mme Christelle JAMOT, directrice générale de la MSA d'Alsace, informe l'assemblée que chaque MSA peut décliner des aides extra légales aux personnes âgées, adaptées aux besoins locaux, (en plus des aides légales) : accompagnement financier, accompagnement individuel par un travailleur social, accompagnement en groupe, projets à caractère sanitaire et social (actions de prévention, maisons d'accueil pour seniors, etc...)

-Mme Nicole AMBEIS, directrice d'EHPAD, qui présente les différentes solutions d'hébergement pour personnes âgées. 3 catégories existent actuellement :

- les logements intermédiaires (MARPA ou MASA) qui sont des résidences pour personnes non dépendantes
- l'accueil familial (hébergement chez l'habitant)
- les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou maison de retraite, qui sont des lieux de vie et de soins où une équipe disciplinaire accompagne les résidents toute l'année en une formule « tout compris ».

Après avoir remercié les intervenants pour leur éclairage sur les problèmes de la population face au vieillissement et les solutions actuelles, le Président invite les présents à prendre le verre de l'amitié.

A Schiltigheim, le 16 mars 2017

Raymond CLEMENT

Président

Ernest FREYBURGER

Secrétaire